

Construisez un patrimoine solide



Allianz Life Luxembourg S.A. est détenue à 100% par Allianz SE (leader européen des Assurances). Allianz Life Luxembourg, présente depuis de nombreuses années au Grand Duché, a développé une expertise haut de gamme empreinte d'excellence.

Le Luxembourg est une place financière internationale de premier plan, 1^{ère} place européenne d'administration / gestion de fonds (2nde mondiale derrière les Etats-Unis) et un centre majeur dans la gestion de fortune notamment des résidents de l'Union Européenne.

Caractéristiques de la gamme de produits «Global Invest Evolution*»

Nature des contrats	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports en unités de compte à prime unique réglementé par les autorités luxembourgeoises et régi par les directives européennes ▶ Commercialisé en Europe en Libre Prestation de Services (LPS) ▶ Contrat multi-devises (EUR, USD, GBP et CHF) ▶ Toute prime peut-être payée en numéraire ou par apport de titres
Versements	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Versement initial minimum : 250 000 € ▶ Versements complémentaires : 50 000 €
Valeur résiduelle du contrat	<ul style="list-style-type: none"> ▶ La valeur résiduelle du contrat ne peut être inférieure à 50 000 €
Frais maximums appliqués au contrat	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Frais à l'entrée et sur versements : 5 % max. ▶ Frais de gestion annuels sur UC : 1,25 % max. / Frais de gestion annuels sur Fonds en euros : 1 % max. ▶ Frais du mandat de sélection et d'arbitrage (Gestion sous mandat-Fonds Externes) : 1 % par an de la valeur atteinte des Unités de compte investies dans le cadre de la gestion sous mandat. ▶ Aucun frais de dossier ▶ Aucune pénalité en cas de rachat (sauf en cas de sortie du Support en euro « Allianz Vie France Euro »)
Options d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Accès à une large gamme de Fonds multi-devises gérés par les plus importantes sociétés de gestion du marché ▶ Accès à des Fonds internes collectifs ou dédiés (gestion sous mandat discrétionnaire confié à un professionnel de la gestion d'actifs) ▶ Support en euro adossé au Fonds général d'Allianz en France : « Allianz Vie France Euro »
Garantie décès optionnelle ou obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantie fixe avec capital fixé à la souscription ou Garantie variable liée à la valeur de rachat du contrat
Fiscalité applicable	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le régime fiscal applicable au contrat est celui du pays de résidence fiscale du souscripteur à la date de la signature de la proposition d'assurance. ▶ Un mandat fiscal permet de déléguer à la Compagnie le traitement systématique de la fiscalité.
Services associés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivi des contrats via Internet (un espace privé pour l'intermédiaire d'assurances et un pour le client) : <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour quotidienne - Visualisation de l'historique des contrats
* Produits spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour la France, l'Italie, le UK, la Belgique ▶ les caractéristiques peuvent varier en fonction du pays. Veuillez nous interroger.

Construisez un patrimoine solide



Allianz Life Luxembourg S.A. est détenue à 100% par Allianz SE (leader européen des Assurances). Allianz Life Luxembourg, présente depuis de nombreuses années au Grand Duché, a développé une expertise haut de gamme empreinte d'excellence.

Le Luxembourg est une place financière internationale de premier plan, 1^{ère} place européenne d'administration / gestion de fonds (2nde mondiale derrière les Etats-Unis) et un centre majeur dans la gestion de fortune notamment des résidents de l'Union Européenne.

Pourquoi le Luxembourg?

Un environnement idéal pour une clientèle internationale et exigeante

- ▶ Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation luxembourgeois sont des outils de gestion patrimoniale incontournables.
- ▶ Au-delà de l'accès à une gestion sur-mesure, c'est l'accès à un très large panel d'actifs réglementés, aux quatre devises majeures ou encore la possibilité de souscrire en numéraire ou par apport de titres.
- ▶ Le Luxembourg possède un véritable savoir-faire reconnu dans le domaine de l'assurance-vie.

La neutralité fiscale

- ▶ Le Luxembourg n'applique aucune fiscalité aux non résidents luxembourgeois en matière d'assurance vie et de capitalisation (aucune imposition sur les rachats, ni sur les arbitrages et les capitaux décès); seule la fiscalité du pays de résidence du souscripteur (et des bénéficiaires le cas échéant) est applicable.

La portabilité du contrat

- ▶ Pour les souscripteurs résidents des pays de l'Union Européenne, nous avons développé un savoir-faire spécifique indispensable pour les accompagner de manière efficace, notamment lorsqu'un changement de pays de résidence intervient.
 - Le contrat peut-être adapté au nouveau contexte local, de façon à bénéficier des traitements fiscaux favorables.
 - La fiscalité du nouveau pays de résidence s'applique, sans interférence avec l'ancien pays de résidence.

Le triangle de sécurité

- ▶ Le triangle de sécurité identifie les trois intervenants (CAA, Compagnie d'Assurance et la Banque dépositaire) concernés par la protection du Souscripteur et dont les relations croisées sont régies par des dispositions spécifiques :
 - La séparation des actifs représentatifs des provisions techniques
 - Le « Super Privilège » : créancier de 1^{er} rang
 - L'obligation de déposer ces actifs représentatifs auprès d'une banque agréée.

